

Le mardi 18 septembre deux mille douze, à 19 H 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 12 septembre 2012.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART, Vianney SNAET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Béatrice JANQUIN, Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu envoyé précédemment.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Coupin et Madame Darques ont déposé une demande de permis de construire le 26 mars 2012, complété le 23 avril 2012.

Par décision en date du 18 juillet 2012 ; un arrêté de refus leur a été notifié.

Le 31 août 2012 : la Mairie a été avisée que Monsieur Coupin et Madame Darques avaient saisi le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contre le refus de permis de construire qui leur a été opposé par le Maire d'Escalles au nom de la Commune.

Après discussion : à l'unanimité des présents : l'Assemblée autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint sur délégation spéciale du Maire à intenter au nom de la Commune les actions en justice, à défendre la Commune dans toutes les procédures actuelles ou futures introduites par les requérants aussi bien devant le Tribunal Administratif que devant la Cour Administrative d'Appel ou le Conseil d'Etat.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à mandater un avocat soit Maître Paul-Guillaume BALAY pour représenter la Commune dans la présente affaire et à procéder au règlement de ses honoraires ainsi qu'aux frais d'huissier ou autres se rapportant au dossier.

Pas de question diverse.

Fin de la séance à 19h55